



## Assemblée Générale SCI et acquisition terrains

-----  
Par valerian

Bonjour,

Notre gérant de SCI a rendez vous chez le notaire pour un achat direct de terrains (non soumis à compromis) (et en attente de la réponse de la SAFER pour droit de préemption). Aucun PV d'AG n'a été signé par les associés pour cet acquisition. Le gérant nous demande, à moins de 10 jours du rdv, de nous positionner sur cette question lors d'une AG. Un certains nombre d'associés contestent le formalisme non respecté, et d'autres refusent de se présenter à l'AG (trop d'approximation, d'irrégularités...). Le quorum ne sera pas atteint. Il n'y aura donc pas de PV d'AG validant la décision de l'achat. Le notaire peut-il quand même, effectuer la vente sans ce PV d'AG en traitant seulement avec le gérant ?  
Bien à vous et merci beaucoup de vos réponses